AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2354
FR0000130692-FS1065

14 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 octobre 2016, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital (Immeuble ICC, route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15, Suisse), agissant pour le compte de la SICAV Argos Funds - compartiment Argonaut[1] dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 octobre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte de ladite SICAV, 1 128 000 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

[1] Quaero Capital agit en qualité d'« *investment manager* » de la SICAV luxembourgeoise Argos Funds - compartiment Argonaut, dont la Banque Privée Edmond de Rothschild (Luxembourg) est le dépositaire et administrateur du fonds.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 966 144 actions représentant 23 113 042 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.